



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE  
DE  
**A I G N E**  
34210

Téléphone : 04.68.91.22.47  
Fax : 04.68.91.80.65  
Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 034-213400062-20221215-D202234-DE

Liberté - Égalité - Fraternité



2022-34

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

POUR : 7  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**OBJET : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) Budget M57 avant le vote du budget 2023.**

**Le : quinze décembre à 18 heures 00**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire**

**Date de la convocation : le 08 décembre 2022**

**PRÉSENTS : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, CARRERE Nathan, DECOR Mary, GLEIZES Julien, MAS Claude.**

**EXCUSES/ABSENTS : VERMER Josianne, CHOUPAC Gérard.**

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de délibérer selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023, préalablement au vote du budget principal 2023, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente.

A savoir :

- crédits ouverts 2022 chapitre 21 : 313 400,00€
- crédits ouverts 2022 chapitre 20 : 2 300,00€
- 1/4 des crédits autorisés en 2023 : 78 925,00€

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023, préalablement au vote du budget principal 2023, dans la limite des crédits repris ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire  
Pour être publiée et déposée auprès  
de la Préfecture de MONTPELLIER  
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL

A large, handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary, Dominique Vidal, written over the text 'La secrétaire, Dominique VIDAL'.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).